

Cercle Royal Gaulois, artistique et littéraire, 5 rue de la Loi, 1000 Bruxelles.

Déjeuner-débat mensuel de la tribune « Ville et Société » 14 mars 2007 : BRUXELLES, CAPITALE EUROPEENNE : QUEL AVENIR ?

Le débat a été introduit par :

Paul ADAMSON, lobbyiste européen, et Pierre LACONTE, co-directeur de l'ouvrage : « Brussels : Perspectives for a European Capital » (www.ffue.org)

INTRODUCTION.

Depuis le 25 mars 1957, date du Traité de Rome, les activités issues du Traité se sont développées, principalement à Bruxelles, dans de multiples directions, au point d'occuper quelque 30.000 fonctionnaires de diverses nationalités et quelque 15.000 lobbyistes, juristes spécialisés et responsables d'associations professionnelles.

Paul ADAMSON, citoyen britannique, est lobbyiste européen à Bruxelles depuis 25 ans et y dirige la revue spécialisée E!SHARP en même temps que THE CENTRE, « a think-do tank, a policy forum and a consultancy in one ». Il nous parlera de ce Bruxelles hautement cosmopolite et souvent peu connu.

Par ailleurs la Région de Bruxelles-capitale, responsable des aménagements urbains destinés à accueillir les institutions européennes et internationales, a graduellement pris conscience de l'importance des défis européens posés pour son avenir. A l'occasion du cinquantième anniversaire du Traité, la Fondation pour l'environnement urbain publie un ouvrage spécialement consacré à ce défi. Comme l'écrit le Ministre Président Charles Picqué dans sa préface : « L'accueil des institutions européennes constitue pour Bruxelles un grand honneur et une lourde responsabilité, qu'elle se doit de mériter. Leur présence ne saurait être considérée comme acquise ». Pierre LACONTE nous parlera de ce défi urbain autant que géopolitique.

EXPOSES et DISCUSSION.

Paul ADAMSON a décrit l'interface entre les trois institutions principales et les quelque 1000 groupes d'intérêt et 10.000 lobbyistes présents en permanence à Bruxelles, sans oublier les journalistes (concentration de médias la plus importante après Washington). La raison en est que les deux tiers des nouvelles lois sont issues par « Bruxelles » et que, malgré le déficit démocratique au niveau du Parlement, les institutions sont en fait très accessibles. Mais l'espace public européen fait cruellement défaut, à l'exception de la place du Luxembourg (du moins la partie laissée aux piétons).

L'exposé de Pierre LACONTE partait de ce dernier constat. En 1958, le gouvernement belge offre à ses partenaires européens UNE LOCALISATION FACE AU PARC DU CINQUANTENAIRE, dans un quartier résidentiel, alors que par ailleurs un quartier de bureaux avait été planifié et ses terrains acquis par expropriations, à côté de la Gare du Nord, reliée directement à l'aéroport. Le quartier du Cinquantenaire, vidé de ses habitants et transformé au gré des promotions, et le bâtiment du Berlaymont en particulier, ont

attiré l'attention internationale sur Bruxelles en tant que capitale politique de l'Europe. Mais ce quartier a également généré l'image de l'ennui bureaucratique, ignorant la richesse et la diversité culturelles des quartiers bruxellois avoisinants.

L'heure d'une réévaluation du quartier européen et de son avenir est maintenant venue. Son amélioration est possible. L'ouvrage « Brussels : Perspectives for a European Capital » émet des propositions réalistes détaillées pour donner une qualité nouvelle à ses espaces publics, notamment (www.ffue.org):

- piétonner davantage la Place de Luxembourg, selon le vœu de Paul Adamson, et la relier à la Place du Parlement, c'est-à-dire transformer en place le boyau actuel,
- rouvrir des perspectives vers les arcades du Cinquanteaire, en utilisant les deux niveaux souterrains de la rue de la Loi pour la circulation automobile, et en réservant le sol à la circulation locale, et en réservant le sol à la circulation locale et à une esplanade piétonne reliant le Berlaymont au Consilium,
- créer une rue piétonne entre cette esplanade, la Place Jean Rey et le parc Léopold à travers le bloc du Consilium (pouvant être fermée les jours de sommets),
- attirer des résidents désireux d'habiter à proximité de leur lieu de travail, en favorisant le commerce et la mobilité piétonne et cycliste dans le quartier, et
- établir de meilleures relations par transports publics avec les quartiers résidentiels environnants, notamment sur l'axe Jourdan-Marie-Louise.

D'autres zones de la Région sont pressenties par l'Europe pour de futurs ensembles d'activités européennes, qu'elle souhaite combiner à d'autres fonctions. Les zones autour de Delta et de la station Josaphat, qui accueillent déjà des activités européennes, sont tout particulièrement visées. Finalement Bruxelles n'est plus uniquement à considérer comme la capitale politique d'une Union économique européenne, mais comme le pivot de l'Europe des cultures, capable d'accueillir les cultures des pays et régions d'Europe, sans oublier les cultures flamande, française, wallonne et allemande de notre pays.

La discussion, très animée, a principalement porté sur deux sujets :

- Les institutions européennes et les lobbies, notamment les synergies possibles entre études européennes, « think-do tanks » et lobbying
- Le « bon usage de Bruxelles par Bruxelles » : Comment faire réaliser par les bruxellois l'importance de s'adapter à Bruxelles, notamment par un enseignement plurilingue partant du néerlandais, porte de la connaissance d'autres langues (on a mis en avant les initiatives communales, moins corsetées que celles dépendant des communautés linguistiques monolingues). On a plaidé pour une affirmation accrue de Bruxelles (www.bruxsel.org) mais aussi pour une ouverture accrue de Bruxelles-capitale vers les régions belges, flamande (www.woneninbrussel.be) et wallonne (Manifeste Antoinette Spaak-Serge Moureaux http://unitefrancophone.be/spip.php?article1&var_mode=calcul).

Des participants ont aussi évoqué l'intérêt d'une analyse fine du processus de planification urbaine. Le choix d'un quartier résidentiel pour y implanter des institutions relève de l'urbanisme par dérogation. Il est en effet plus intéressant pour la promotion d'acquérir des immeubles résidentiels anciens et de proposer des bureaux à leur place en

obtenant un changement d'affectation que d'acquérir des terrains déjà qualifiés en zone de bureaux. Ce mécanisme n'est pas propre à Bruxelles.

Pierre Laconte, Fondation pour l'environnement urbain .

Les déjeuners-débats mensuels « ville et société » pour les membres du Cercle et leurs invités se poursuivent depuis 1999.

Comptes-rendus des débats récents sur www.ffue.org).